Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 3 décembre 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Francis Poirier-Cloutier au 22, rue Montcalm.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs l'aménagement d'une entrée charretière pour un usage habitation d'une largeur de 9,7 mètres, alors que la largeur maximale d'une entrée charretière pour l'usage habitation est de 7 mètres;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 24e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général